

## TARIFS

### HONORAIRES TTC\* DE NEGOCIATION EN POURCENTAGE DU PRIX NET VENDEUR :

Jusqu'à 150 000€	7% du prix de vente
De 150 000€ à 450 000€	6% du prix de vente
Au-delà de 450 000€	5% du prix de vente

Les honoraires s'entendent principalement à la charge du Vendeur (ou plus rarement à la charge de l'Acquéreur) avec un *minimum forfaitaire* de 3 000 Euros.

### HONORAIRES TTC\* D'ESTIMATION

Gratuit

### HONORAIRES TTC\* D'EXPERTISES IMMOBILIERES

Minimum 1 000€ HT, devis sur demande.

### HONORAIRES TTC\* DE LOCATION

- Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

#### **A la charge du Locataire :**

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC/m<sup>2</sup> (pour les villes en zone tendue : 10€ TTC/m<sup>2</sup>)
  - honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m<sup>2</sup>
- Soit 11€TTC/m<sup>2</sup> (soit pour les villes en zone tendue : 13€ TTC/m<sup>2</sup>) dans la limite d'un mois de loyer hors charge.

#### **A la charge du Bailleur, honoraires TTC\*\* :**

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC/m<sup>2</sup> (pour les villes en zone tendue : 10€ TTC/m<sup>2</sup>)
  - honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m<sup>2</sup>
- Soit 11€TTC/m<sup>2</sup> (soit pour les villes en zone tendue : 13€ TTC/m<sup>2</sup>) dans la limite d'un mois de loyer hors charge.
- frais de mise en location d'entremise et de négociation : Forfait de 300€ TTC maximum
- (Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire annuellement)

- Pour les autres baux :

30% HT du loyer annuel HT/HC à la charge du Locataire (50%) et du Bailleur (50%).

### HONORAIRES TTC\* DE GESTION

#### Pack Tranquillité

Gestion mensuelle de votre location  
(Gestion administrative, juridique et comptable)  
**Pack Tranquillité = 5% ttc\***

#### Pack Tranquillité PLUS

Gestion mensuelle + Service travaux  
(Demandes spontanées + traitement des EDL)  
**Pack Tranquillité PLUS = 6% ttc\***

#### Option Garantie Pelimmo

**2,8% ttc du loyer et charges, frais de gestion inclus**  
« Sécurisez les revenus locatifs et  
protégez votre bien immobilier »  
Assurance loyers impayés...

**\*des encaissements**

\*au taux actuel de TVA de 20%